



ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 décembre 2019, le Conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le premier projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement 601-66 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Création de la zone P-251-1 à même une partie de la zone C-251, y permettre l'usage relié aux services d'utilité publique P-204 « Centre de tri de matières recyclables (écocentre satellite) » et édicter des dispositions particulières encadrant cet usage)
 - Ce règlement vise à encadrer à :
 - Créer la zone P-251-1 à même une partie de la zone C-251;
 - Autoriser l'usage relié aux services d'utilité publique « Centre de tri de matières recyclables (écocentre satellite) », classe P-204, dans la zone P-251-1; et
 - Édicter des dispositions particulières encadrant l'usage P-204 dans la zone P-251-1.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 20 janvier 2020 à 19 h, à la salle St-François-Xavier**, situé au 994, rue Principale, à Prévost. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet et les conséquences de son adoption seront données et toutes les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce premier projet de règlement au Service de l'urbanisme, situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières de bureau.

ZONES CONCERNÉES – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-66

Zone visée : C-251

Zones contigües : H236, C-248, C-249, P-250, C-252, C-278 et REC-401

Me Caroline Dion
Greffière
Tel. (450) 224-8888
Fax. (450) 224-8323
greffe@ville.prevost.qc.ca